



## FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ



### L'électricité de mon logement: qui fait quoi?



#### Mes contacts chez mon fournisseur d'électricité

Vous disposez déjà d'un contrat	Vous ne disposez pas encore d'un contrat
→ Retrouvez les coordonnées de votre fournisseur sur votre facture d'électricité	→ Optez pour le fournisseur d'électricité de votre choix : <a href="http://www.energie-info.fr">www.energie-info.fr</a> ou 0 800 112 212



#### Mes contacts chez Enedis

Dépannage ou situation dangereuse	09 72 67 50 77
<b>Service clients</b>	
Site internet	www.enedis.fr
Téléphone	09 69 32 18 33
Email	are-essonne@enedis.fr
Adresse postale	Enedis – Service Clients TSA 11212 – 91021 EVRY Cedex
Smartphone	Application « Enedis à mes côtés »



#### Mon électricien

Pour toute question sur mon installation électrique privée, je contacte un électricien



## L'électricité de mon logement: qui fait quoi?

La production

Le transport

La distribution

La fourniture  
d'électricité

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU



- **La distribution d'électricité** : Enedis gère le réseau de distribution publique d'électricité quel que soit votre fournisseur, exploite le réseau (entretien et dépannage) et assure le comptage de vos consommations.
- **La fourniture d'électricité** : Le fournisseur gère votre contrat d'électricité et assure donc la facturation à partir des index de consommation transmis par Enedis.

Qui dois-je contacter lorsque :	Enedis	Votre fournisseur
Je déménage, j'emménage dans un logement existant		✓
Je fais construire mon logement. Après obtention du permis de construire, je fais ma demande de raccordement sur le site <a href="http://www.enedis.fr">www.enedis.fr</a>	✓	
Je souhaite un branchement électrique provisoire pour mon chantier		✓
Je modifie mon contrat d'électricité (augmentation/diminution de puissance, résiliation/souscription d'une offre, changement de compte bancaire, ...)		✓
Je souhaite modifier mon branchement (suppression ou déplacement de coffret, compteur, ...)	✓	✓
Je n'ai plus d'électricité chez moi	✓	
J'ai une question sur mon contrat d'électricité (réclamation, difficulté de paiement, qualité de fourniture de l'électricité, erreur de relève, facturation, ...)		✓
Je souhaite produire mon électricité. Après avoir défini mon projet et choisi mon installateur, je fais ma demande de raccordement au réseau sur le site <a href="http://www.enedis.fr">www.enedis.fr</a>	✓	
J'ai un problème avec mon installation de production d'électricité	✓	
Je fais des travaux : * proches d'un réseau électrique aérien (ravalement de façade, élagage, ...) * sur mon terrain (forage, construction/modification, ...) 👉 Je contacte mon fournisseur et je déclare mon projet sur le site :		<a href="http://www.reseaux-et-canalisation.eneris.fr">www.reseaux-et-canalisation.eneris.fr</a>
J'ai détecté une situation dangereuse sur le réseau de distribution publique d'électricité, 👉 je contacte immédiatement Enedis au :	09 72 67 50 77	

Retrouvez toutes les coordonnées utiles au dos de ce document

## MAIRIE DE LA CELLE SUR MORIN

1 Rue d'en BAS  
77515 LA CELLE SUR MORIN

01 64 04 70 65

